

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de 24250 St Martial de Nabirat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants et L 2213-1 et suivants ;

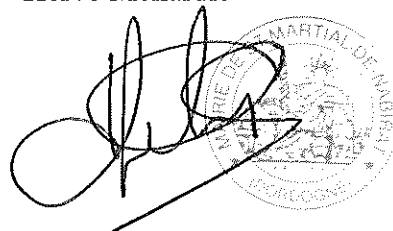
Considérant que l'entreprise BREZAC doit réaliser des travaux d'installation et de démontage des illuminations de Noël dans le Bourg de St Martial de Nabirat

ARRÊTE

- Article 1.** La circulation est interdite de la place du Foirail jusqu'à la place de l'Eglise, du 17 novembre 2020 au 31 janvier 2021.
- Article 2.** Les dispositions visées à l'article 1 seront matérialisées par l'installation de tout dispositif adéquat et réglementaire par l'entreprise chargée des travaux.
- Article 3.** Le Maire, les Adjointes, le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Domme sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à St Martial de Nabirat, le 03 novembre 2020

Le Maire
Hervé Ménardie

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Hervé Ménardie'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE ST MARTIAL DE NABIRAT' around the top edge and '24250' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms or emblem.